

## EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE

### TENUE

Les élèves doivent impérativement se présenter aux cours d'Education Physique et Sportive avec la tenue du CPF (T shirt blanc et short bleu ) du CP jusqu'en classe de 3e et avec une tenue de sport adéquate pour les 3 classes de lycée.

A la piscine, le règlement affiché s'y afférant est de mise (tenue de bain appropriée).

Chaque manquement fera l'objet d'une notification à l'élève et chaque 3 manquements donneront suite à un avertissement.

### Dispense/excuse – inaptitude partielle ou totale

Dans le cas d'une inaptitude partielle ou totale à une activité physique, seules sont valables les rapports médicaux validés par l'infirmerie ou le médecin de l'ambassade.

La présence de l'élève au cours reste obligatoire sauf situation particulière.